



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 284-2017/BAPS/DES

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	2
DFI	1
DES	1
UNC	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

**fixant le nombre de prix de la province Sud d'encouragement
à la recherche pouvant être attribués au titre de l'année 2017, année universitaire 2017/2018 (métropole)
ou 2018 (Nouvelle-Calédonie)**

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 portant création d'un prix de la province Sud d'encouragement à la recherche ;

Vu la délibération n° 54-2016/APS du 16 décembre 2016 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2017 ;

Vu le rapport n° 8538-2017/1-ACTS du 4 avril 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2017 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 1 de la délibération modifiée du 18 novembre 1998 susvisée, il est prévu, au titre de l'année 2017, soit pour l'année universitaire 2017-2018 (métropole) ou 2018 (Nouvelle-Calédonie), l'attribution de trois prix de la province Sud d'encouragement à la recherche.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.